REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2493

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Centre européen cinématographique Rhône-Alpes - Rhône-Alpes Studios - Projet PIXEL Entreprises - Avenants aux conventions du 22 décembre 2010 et du 22 avril 2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011

Délibération n° 2011-2493

commission principale :	développement économique
objet :	**Centre européen cinématographique Rhône-Alpes - Rhône-Alpes Studios - Projet PIXEL Entreprises - Avenants aux conventions du 22 décembre 2010 et du 22 avril 2010**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte de la délibération

La Communauté urbaine de Lyon conduit une politique de développement économique dédiée aux industries créatives inscrite dans le plan de mandat 2008-2014. Celle-ci vise à soutenir et à valoriser des secteurs à fortes composantes créatives (le design, la mode, l'image et les loisirs numériques) et à accélérer les processus d'innovation par la créativité et le croisement entre filières. Cette démarche s'inscrit dans une vision plus globale du marketing territorial visant à positionner Lyon comme une métropole créative.

Le marché des loisirs numériques (650 entreprises, 1 129 M€ de chiffre d'affaires, 12 700 emplois) connaît des mutations profondes dues aux pressions conjuguées de l'innovation technologique, de la compétition internationale, de l'évolution des usages (dématérialisation, mobilité) et de l'émergence de nouveaux modèles économiques et de stratégies "cross média".

Lyon, forte de sa position industrielle européenne dans le domaine du jeu vidéo et de sa légitimité historique dans le domaine du cinéma, souhaite devenir une "métropole de l'image" en accompagnant les entreprises dans la convergence numérique qui vient resserrer les logiques de développement de ces différents secteurs (technologie HD, évolution des supports, mobilité). Réalité qu'illustre déjà le pôle de compétitivité Imaginove en regroupant les filières de l'image en mouvement : jeux vidéos, cinéma et audiovisuel et fédère 150 entreprises adhérentes.

PIXEL, le site dédié aux filières de l'image

Le site Pixel à Villeurbanne représente un enjeu important pour la stratégie de développement de l'image de la Communauté urbaine. En effet, il est à la fois le site emblématique d'implantation de ces industries et le lieu de rencontres pour développer les synergies entre ces entreprises. Au-delà de la seule problématique de localisation de tournages sur laquelle d'autres territoires se positionnent également, Pixel doit devenir le lieu de référence pour l'implantation des entreprises des filières de l'image ainsi que des entreprises des filières apparentées à ce secteur.

Depuis 2006, sur un terrain propriété de la Communauté urbaine, le pôle Pixel s'étend sur 12 000 mètres carrés d'espaces de bureaux en étages et de locaux d'activités en rez-de-chaussée mais aussi sur 4 000 mètres carrés de surface de studios (plateaux, loges, bureaux et stockage). La foncière Icade est propriétaire des locaux et Rhône-Alpes Cinéma en est le gestionnaire. Pixel est aujourd'hui un équipement structurant de l'agglomération qui augmente sa visibilité internationale et celle de sa filière de l'image et des loisirs numériques. Il accueille près de 50 entreprises et 250 emplois. Il accueille également le pôle de compétitivité Imaginove, 1 studio son numérique, 1 école de cinéma avec 80 étudiants, 3 studios de cinéma qui accueillent régulièrement des tournages mais aussi des spectacles et des opérations événementielles qui drainent un public nombreux.

Pour répondre spécifiquement aux demandes des petites entreprises du secteur de l'image, du son et des industries créatives, Rhône-Alpes Studios a créé Pixel Entreprises, hôtel d'entreprises installé au coeur du Pôle Pixel. Sur 600 mètres carrés dédiés, Pixel Entreprises héberge 16 entreprises (ex : La Fabrick, iSeeds, Gravity Europe, Fondivina, Daesign, etc.).

Le pôle Pixel est en passe de réussir le pari de sa commercialisation avec 70 % des 16 000 mètres carrés d'espaces de bureaux et de surfaces de tournages commercialisés, dont 90 % par des entreprises du secteur cible de l'image, du son et des industries créatives.

Présentation du plan d'actions 2011-2012

L'objectif est de développer l'effet de rencontres attendu de la concentration des activités et de développer les synergies entre entreprises afin de faire émerger des projets innovants par la fertilisation croisée des activités et des compétences. Le plan d'actions qui en résulte se veut complémentaire avec les actions du pôle de compétitivité Imaginove. Il s'agit de renforcer encore l'attractivité du site, de générer ces synergies de compétences et développer la notoriété de Pixel.

En 2011, l'objectif de renforcer l'attractivité du site se traduit par un effort spécifique pour faciliter la circulation dans le site : affichage et signalétique et développement des outils de communication en interne.

Il s'agit également de développer la notoriété de Pixel en développant des outils de communication externe et en valorisant celui-ci à travers les résultats et réalisations de ses résidents par la mise à jour et le développement du site internet, l'envoi régulier à la presse d'actualités et d'images sur l'activité des résidents.

En 2012, il s'agira de renforcer le sentiment d'appartenance des entreprises du site en développant une carte "pôle Pixel premium" nominative, ouvrant droit à des avantages, mais aussi en proposant aux résidents du pôle Pixel des moments d'échanges afin de faciliter leur connaissance mutuelle et les potentiels croisements (2 visites du pôle Pixel par an, 3 à 4 soirées rencontres, mise en place de groupes de travail thématiques).

Afin de générer des synergies de compétences, Pixel facilitera la "prévente" des compétences du pôle pour que les entreprises puissent aborder collectivement de nouveaux marchés.

Pixel accompagnera l'école "centre Factory" dans la réalisation de son projet de mutualisation de matériel de captation et de projection mobile en 3D avec l'ensemble des entreprises du pôle et au-delà, avec les écoles adhérentes au réseau des écoles de l'image en Rhône-Alpes animé par Imaginove.

Afin de développer sa notoriété et la visibilité de ses entreprises, le pôle Pixel développera des missions de prospection, de promotion ou de représentation ponctuelles et emmènera sous une bannière commune ses entreprises dans les salons professionnels filières en lien avec Imaginove (MIPTV, MIPCOM, Sunny side of the doc, Cartoon movie, Serious game expo, etc.) ou les salons d'immobilier d'entreprise (SIMI, MIPIM, etc.).

Financement

La Communauté urbaine a apporté un financement de 50 000 € en investissement et 35 000 € en fonctionnement, en 2010, pour la création de Pixel Entreprises et son extension. Elle est sollicitée pour la période de 2011-2012 à hauteur de 70 000 € en fonctionnement, en complément d'une intervention de la Région Rhône-Alpes de même niveau. Ce financement est accordé dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité conclue avec la Région Rhône-Alpes pour la période 2010-2016.

La présente délibération a pour objet d'approuver l'avenant n° 1 à la convention du 22 avril 2010 (création du pôle Pixel) et l'avenant n° 1 à la convention du 22 décembre 2010 (extension du pôle Pixel) pour les années 2011 et 2012.

Evaluation

- taux d'occupation de Pixel et respect de la cible image et industries créatives,
- évaluation quantitative et qualitative des actions conduites.

Budget

Libellé	Pixel 1	Extension	TOTAL	Pixel 1	Extension	TOTAL
	2011		2011	2012		2012
Dépenses (en € TTC)	Montant (en € TTC)	Montant (en € TTC)	Montant (en € TTC)	Montant (en € TTC)	Montant (en € TTC)	Montant (en € TTC)
charges externes	7 750	19 450	**27 200**	7 550	8 700	**16 250**
loyers et autres charges	67 604	46 980	**114 584**	70 330	48 170	**118 500**
communication et animation	10 353	10 103	**20 456**	10 753	10 753	**21 506**
impôts	4 424	4 522	**8 946**	4 4424	4 649	**9 073**
charges de personnel	10 702	18 329	**29 031**	10 702	29 902	**40 604**
Total dépenses	***100 833***	***99 384***	**200 217**	***103 759***	***102 174***	**205 933**
Recettes						
redevances locataires	67 217	48 773	**115 990**	67 889	61 324	**129 213**
Région Rhône-Alpes	17 500	17 500	**35 000**	17 500	17 500	**35 000**
Communauté urbaine de Lyon	**17 500**	**17 500**	**35 000**	**17 500**	**17 500**	**35 000**
autofinancement Rhône-Alpes studios	- 1 834	15 611	**14 227**	870	5 850	**6 720**
Total produits	***10 833***	***99 384***	**200 217**	***103 759***	***102 174***	**205 933**

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € pour la période 2011 et 2012 au profit de Centre européen cinématographique Rhône-Alpes - Rhône-Alpes Studios,

b) - les deux avenants n° 1 relatifs aux conventions du 22 avril 2010 (création du pôle Pixel) et du 22 décembre 2010 (extension du pôle Pixel).

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

3° - La dépense de fonctionnement de 70 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 1554, selon l'échéancier suivant :

- 35 000 € en 2011,
- 35 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.